

REGLEMENT INTERIEUR
Soirée Halloween Fort l'Écluse
Le 25/10/2025

En achetant un ticket, le public s'engage à respecter le règlement suivant :

- Pour cette soirée d'Halloween au Fort l'Écluse, l'entrée se fera **UNIQUEMENT** avec un ticket valide, acheté sur le site de l'office du tourisme du Pays de Gex. Veuillez noter qu'il n'y aura **AUCUNE** vente de ticket sur place. Les parents / accompagnant-es devront se munir d'un ticket payant.
- L'association demande un respect complet des lieux, des membres des associations, du personnel du Fort, ainsi que de tous les visiteurs et visiteuses. L'ensemble des membres de l'Association se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le règlement. Les membres de l'Association se réservent le droit de faire intervenir les Forces de l'Ordre si besoin.
- L'association demande le respect des décors, et demande à ce qu'ils ne soient à aucun moment touchés, déplacés ou dégradés. L'association se décharge de toutes blessures engendrées par ces derniers.
- Pour les visiteurs et visiteuses mineur-es, nous rappelons qu'ils sont sous la responsabilité des parents et/ou des accompagnant-es. L'association se réserve le droit d'exclure le visiteur ou la visiteuse mineur-e ainsi que son accompagnant-e en cas de non respect des règles.
- Aucun remboursement ne sera effectué, quelque soit les conditions météorologiques, excepté en cas d'arrêté préfectoral.
- L'association demande de respecter les consignes données par les membres de l'association sur le parking du Fort l'Écluse, afin de permettre une facilité de circulation, et ce en toute sécurité. L'association demande également de respecter les places de stationnement pour Personnes à Mobilité Réduite, ainsi que les emplacements et accès aux véhicules de secours. Tout stationnement sauvage pourra être sujet à l'intervention des Forces de l'Ordre.
- L'association rappelle qu'il est interdit d'amener dans l'enceinte du Fort de la nourriture et des boissons, exceptés de l'eau dans des gourdes réutilisables.
- L'association rappelle que le Fort l'Écluse est un lieu non fumeur, et qu'il est interdit aux chiens (sauf chien d'assistance).
- L'association rappelle la présence d'ascenseurs, utilisable pour les Personnes à Mobilité Réduite. Nous rappelons cependant que les ascenseurs, au nombre de deux, ne permettent pas l'accès au Fort dans son intégralité, et ne sont pas toujours fonctionnels.
- L'association souhaite mettre en garde les personnes souffrants de pathologies neurologiques (notamment l'épilepsie), en signalant la présence de lumières, de bruits, et de foule. Aucune responsabilité ne pourra être imputée à l'association.